

---

# Annexes

---



## Indicateurs d'inégalités sociales

Le rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales »<sup>1</sup> a été présenté le 18 décembre 2006 à l'Assemblée plénière du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Il rassemble les réflexions d'un groupe de travail créé sur proposition de cette dernière. Présidé par Jacques Freyssinet, le groupe avait pour mission de réfléchir à la mise en place d'un système cohérent d'informations annuelles sur les inégalités sociales, les revenus et la pauvreté, facilement accessible au grand public comme aux initiés.

Parmi les propositions faites par le groupe pour répondre à cette commande figurent deux listes d'indicateurs repérés comme centraux pour l'étude des inégalités : une liste comprenant une cinquantaine d'indicateurs dits « de base », puis une liste restreinte à une dizaine, dits « indicateurs privilégiés ». Ces indicateurs complètent ceux retenus par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) dans son rapport annuel. Certains figurent par ailleurs dans la liste d'indicateurs statistiques sur la pauvreté et l'exclusion sociale approuvée par le Conseil européen de Laeken en 2001.

Le souhait du groupe de travail était de parvenir à la mise en place d'une « publication annuelle sur support papier, présentant les indicateurs retenus, y compris les principales désagréments pertinentes, mis en séries chronologiques. Les commentaires associés étant à finalité essentiellement de guide méthodologique simplifié ».

« France, portrait social », dont l'objet est plus largement de rappeler les principales évolutions constatées au cours de l'année écoulée ou de la période récente dans le domaine social, ne peut répondre à la totalité de cette demande. Nous avons néanmoins souhaité aller dans son sens en intégrant ce chapitre rassemblant les données relatives aux principaux indicateurs d'inégalités mis en exergue par le rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales ». Tous n'y figurent pas, les données étant parfois indisponibles ; les auteurs du rapport ont en effet parfois anticipé sur la production effective d'une source statistique, voire proposé des indicateurs dont le calcul suppose la mise en place d'une nouvelle source (*encadré*). Dans certains cas, nous avons suggéré des indicateurs alternatifs, ils sont portés en bleu dans les tableaux. Par ailleurs, pour plusieurs indicateurs, le rapport du Cnis préconise de réaliser des désagréments supplémentaires (par exemple calculer le taux de sous-emploi par catégorie socioprofessionnelle). Ces désagréments n'ont pas été produits ici mais sont pour la plupart disponibles sur le site de l'Insee.

Les tableaux qui suivent présentent donc les estimations des indicateurs de base actuellement calculables pour les années 2003<sup>2</sup> à 2008, voire 2009. En effet, pour un certain nombre d'indicateurs, notamment ceux relatifs à l'emploi, les valeurs pour 2009 sont disponibles et donc également produites. En revanche, pour d'autres indicateurs, toutes les années ne sont pas renseignées, la collecte de l'information pouvant ne pas être annuelle. Les dix indicateurs « privilégiés » par le groupe de travail figurent en caractères gras dans les différents tableaux thématiques.

1. Ce rapport est téléchargeable sur le site du Cnis : [http://www.cnis.fr/doc/rapports/RAP\\_0070.htm](http://www.cnis.fr/doc/rapports/RAP_0070.htm)

2. Pour certains indicateurs, une donnée antérieure à 2003 a été fournie.

## Encadré

Parmi la liste des indicateurs de base du système d'information sur les inégalités sociales, quelques-uns n'ont pas pu être calculés et d'autres ont dû être modifiés à la marge.

### Indicateurs non calculables avec les sources actuellement disponibles

*Réurrence du chômage* : nombre de mois de chômage sur les 5 dernières années. Cet indicateur pourrait être calculé à partir du fichier historique de Pôle emploi, sous réserve de travaux méthodologiques préalables.

*Exposition aux principaux risques professionnels* : le groupe de travail n'ayant pu faute de temps approfondir le thème des indicateurs de qualité de l'emploi, les indicateurs afférents n'ont pas été définis dans le rapport. Le groupe souhaitait alors que le thème soit repris et approfondi au niveau de la formation compétente du Cnis.

*Espérance de vie à 60 ans par catégorie sociale et mortalité prématurée* : pour calculer des ratios par catégorie socioprofessionnelle, l'Insee se base généralement sur l'échantillon démographique permanent (EDP). Les dernières données produites portent sur la période 1991-1999 et sur l'espérance de vie à 35 ans. Elles montrent que le rapport d'espérance de vie à 35 ans entre cadres et ouvriers est de 1,18 pour les hommes et 1,06 pour les femmes. En l'attente de travaux complémentaires (par exemple l'utilisation des données de l'état civil), les espérances de vie à 60 ans et les taux de mortalité prématurée ont été ici calculés de façon brute, et non par catégorie sociale.

### Indicateurs modifiés

*Niveaux de sortie du système éducatif* : l'indicateur proposé à l'origine n'inclut que le niveau 0

de la classification internationale type des enseignements (CITE), c'est-à-dire les personnes n'ayant jamais fait d'études. Pour des raisons d'effectifs liés à la source utilisée, le niveau d'éducation a été étendu aux niveaux 1 et 2 de la CITE (personnes ayant un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges) et les premier et dernier déciles de niveau de vie ont été étendus respectivement aux trois premiers et aux trois derniers déciles.

*Formation continue* : l'indicateur proposé est le « nombre de jours moyen de formation continue ». Ce nombre moyen a été estimé à partir des données disponibles dans l'enquête Emploi. Néanmoins, l'indicateur ainsi construit reste expérimental et doit être considéré comme tel, c'est-à-dire avec prudence. De ce fait, un indicateur alternatif, *a priori* plus solide, sur la proportion d'individus ayant eu accès à la formation continue, est également proposé.

*Consommation* : le rapport du Cnis ne prévoit pas d'indicateur précis sur ce thème, mais conseille l'utilisation des enquêtes Budget des familles. Trois indicateurs ont été produits, correspondant à des rapports de coefficients budgétaires entre ménages de cadres et ménages d'ouvriers. Les trois postes de consommation choisis ont connu des évolutions récentes différentes : diminution des écarts sociaux (alimentation), creusement des écarts (logement : coefficient budgétaire plus important chez les ménages les plus modestes ; culture et loisirs : coefficient budgétaire plus faibles chez les ménages les plus modestes). Pour les évolutions des structures de consommation selon les catégories sociales, on peut se reporter au chapitre « Consommation et conditions de vie » de l'édition 2007 de « France, portrait social ».

## Liste des indicateurs de base du système d'information

### Revenus

Variable retenue	Indicateur de base	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Niveau de vie	Masse détenue par les 20 % les plus riches (en %)	37,6	37,6	37,9	38,4	38,2	38,3
Niveau de vie	Masse détenue par les 50 % les plus riches (en %)	68,8	68,8	69,0	69,3	69,3	69,1
Niveau de vie	Masse détenue par les 80 % les plus riches (en %)	90,7	90,7	90,9	91,0	91,0	91,0
Niveau de vie	Rapport interdécile D9/D1 <sup>1</sup>	3,35	3,30	3,35	3,41	3,39	3,38
<b>Niveau de vie</b>	<b>Rapport moyenne du dernier décile / moyenne du premier décile<sup>2</sup></b>	<b>6,07</b>	<b>6,10</b>	<b>6,53</b>	<b>6,64</b>	<b>6,60</b>	<b>6,67</b>
Niveau de vie	Rapport médiane famille monoparentale / médiane couple sans enfant	0,68	0,69	0,66	0,65	0,65	0,65
Niveau de vie	Rapport médiane région la plus riche / médiane région la plus pauvre <sup>3</sup>	-	1,46	1,45	1,34	1,34	1,32
Niveau de vie	Rapport médiane cadres / médiane ouvriers non qualifiés	2,00	2,01	1,95	1,98	1,95	1,91
Niveau de vie avant redistribution <sup>4</sup>	Rapport interdécile D9/D1 <sup>1</sup>	5,04	4,96	5,03	5,04	5,04	5,05
Niveau de vie	Rapport médiane ménages retraités / médiane ménages d'actifs <sup>5</sup>	0,91	0,93	0,91	0,94	0,92	0,92
<b>Niveau de vie</b>	<b>Taux de persistance de la pauvreté monétaire<sup>6</sup> (en %)</b>				<b>7,9</b>		

1. D1 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie, D9 celle du décile supérieur. Le niveau de vie des 10 % les plus modestes de la population est inférieur ou égal à D1, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à D9.

2. Rapport entre le niveau de vie moyen des 10 % des personnes les plus aisées et le niveau de vie moyen des 10 % des personnes les plus modestes.

3. Pour le calcul de cet indicateur, afin d'avoir des effectifs suffisants, trois années des enquêtes Revenus fiscaux ont été empliées. Cette enquête ayant été refondue en 2002, l'indicateur n'est disponible qu'à partir de 2004.

4. Le niveau de vie avant redistribution est le niveau de vie composé uniquement des revenus d'activité, des revenus du patrimoine (revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, tels qu'ils apparaissent dans la déclaration fiscale) et des transferts en provenance d'autres ménages, sans prendre en compte les prestations sociales et les prélèvements directs.

5. Les ménages de retraités sont les ménages où la personne de référence est retraitée, les ménages d'actifs sont les ménages où la personne de référence est active.

6. La persistance de la pauvreté est ici définie comme le fait d'être pauvre au moins 3 années sur 4. Une personne est pauvre une année donnée si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de l'année en question. Le seuil de pauvreté est ici égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. À partir de 2007, les revenus sont collectés par voie administrative et non plus comme auparavant par voie d'enquête. Le changement de mode de collecte conduit donc à une rupture de série qui ne permet pas de comparer les revenus dans le temps pour un même individu. En conséquence, le taux de persistance de la pauvreté ne pourra être calculé que lorsqu'on disposera de quatre années de la nouvelle série d'enquêtes.

Champ : France métropolitaine, personnes dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante ; sauf dernier indicateur : France métropolitaine, personnes présentes en 2003-2004-2005-2006.

Note : le niveau de vie est défini dans la fiche 4.4 (« Niveau de vie et pauvreté ») de cet ouvrage.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 2003 et 2004 - Insee ; DGFIP : Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008 ; sauf dernier indicateur : Insee, dispositif SRCV-SILC.

### Patrimoine

Variable retenue	Indicateur de base	1997	2003
Patrimoine détenu	Masse détenue par les 10 % les plus riches (en %)	46,0	46,0
Patrimoine détenu	Masse détenue par les 50 % les plus riches (en %)	92,0	93,0
<b>Patrimoine détenu</b>	<b>Rapport patrimoine moyen du dernier décile / patrimoine moyen du premier décile<sup>1</sup></b>	<b>1 631,6</b>	<b>2 134,5</b>

1. Le premier décile regroupe les 10 % de ménages détenant le patrimoine de plus faible, le dernier décile les 10 % de ménages détenant le patrimoine le plus élevé. Compte tenu de la forte concentration du patrimoine, cet indicateur est très volatil.

Champ : France métropolitaine.

Note : le patrimoine détenu comprend les biens immobiliers, les actifs financiers ainsi que le patrimoine professionnel pour les travailleurs indépendants.

Sources : Insee, enquêtes Patrimoine 1998 et 2004.

## Salaires

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b> Salaire annuel<sup>1</sup></b>	<b> 25-55 ans : rapport interdécile D9/D1</b>	<b> 7,88</b>	<b> 9,64</b>	<b> 9,08</b>	<b> 8,80</b>	<b> 7,78</b>	<b> 7,07</b>	<b> 7,08</b>
<b> Salaire annuel<sup>1</sup></b>	<b> 25-55 ans : rapport médiane hommes / médiane femmes</b>	<b> 1,24</b>	<b> 1,23</b>	<b> 1,23</b>	<b> 1,22</b>	<b> 1,22</b>	<b> 1,22</b>	<b> 1,22</b>
Salaire annuel <sup>1</sup>	25-55 ans : rapport médiane cadres / médiane ouvriers non qualifiés	3,10	3,35	3,23	3,23	3,09	3,03	3,05
Salaire annuel <sup>1</sup> + allocations chômage	Rapport interdécile D9/D1 <sup>2</sup>	7,36	7,14	7,42	7,43	7,45	7,07	6,89

1. Il s'agit ici du revenu salarial, c'est-à-dire de l'ensemble des salaires nets perçus par chaque individu au cours de l'année. Pour une définition plus complète du revenu salarial, se reporter au chapitre « Salaires et niveaux de vie » de la vue d'ensemble de cet ouvrage.

2. D1 désigne la limite du décile inférieur de revenu salarial des salariés, D9 celle du décile supérieur. Le revenu salarial des 10 % des salariés les plus modestes (en termes de revenu salarial) est inférieur ou égal à D1, le revenu salarial des 10 % les plus aisés est supérieur à D9. L'estimation du D1 étant moins robuste, l'évolution D9/D1 doit être prise avec précaution. Par ailleurs, en 2003, 2004 et 2005, le premier décile a eu tendance à être sous-estimé.

Champ : France, salariés de 25 à 55 ans (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> indicateurs) ; France, salariés de 25 à 55 ans du secteur privé et semi-public (3<sup>e</sup> indicateur) ; France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante (4<sup>e</sup> indicateur).

Sources : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> indicateur) ; Insee, DADS (3<sup>e</sup> indicateur) ; Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux métropolitaines 2002 à 2005, Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008 (4<sup>e</sup> indicateur).

## Emploi

Variable retenue	Indicateur de base	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Transition emploi vers chômage entre T-1 et T <sup>1</sup>	Probabilité de passer au chômage en étant en emploi un an avant : rapport ouvriers non qualifiés / cadres	4,6	4,3	4,7	3,6	4,8	5,6
<b> Transition chômage vers chômage entre T-1 et T<sup>1</sup></b>	<b> Probabilité d'être au chômage en étant au chômage un an avant : rapport ouvriers non qualifiés / cadres</b>	<b> 1,2</b>	<b> 1</b>	<b> 1,1</b>	<b> 1,4</b>	<b> 1,4</b>	<b> 1,3</b>
Transition chômage vers emploi entre T-1 et T <sup>1</sup>	Probabilité de passer en emploi en étant au chômage un an avant : rapport ouvriers non qualifiés / cadres	0,9	1,1	0,8	0,8	0,7	0,7
<b> Taux de chômage</b>	<b> Rapport ouvriers non qualifiés / cadres</b>	<b> 3,8</b>	<b> 3,8</b>	<b> 4,3</b>	<b> 4,9</b>	<b> 5,1</b>	<b> 5,5</b>
Taux de chômage	Part des chômeurs de longue durée (en %)	40,9	41,5	42,3	40,4	37,9	35,4
Récurrence du chômage	Nombre de mois de chômage sur les cinq dernières années	Voir encadré					
Sous-emploi <sup>2</sup>	Taux de sous-emploi parmi l'emploi total (en %)	5,2	5,2	5,3	5,6	4,8	5,5
Conditions de travail : exposition aux risques professionnels		Voir encadré					

1. Les trois premiers indicateurs ont été calculés en utilisant les enquêtes Emploi en panel, avec une pondération longitudinale spécifique. Pour le rapport ouvriers non qualifiés/cadres, la catégorie socioprofessionnelle est celle de l'emploi occupé l'année n-1 pour les personnes en emploi l'année n-1, et celle du dernier emploi occupé pour les chômeurs l'année n-1. Dans le cas des transitions chômage vers chômage, certaines personnes n'ayant jamais travaillé n'ont pas de catégorie socioprofessionnelle. Par ailleurs les probabilités de transition des agriculteurs ou des indépendants ne figurent pas dans ce tableau.

2. Définition du sous-emploi : voir fiche 3.3. À partir de 2008, la formulation de la question sur le souhait de travailler plus d'heures utilisée pour le calcul du sous-emploi, ainsi que la définition du sous-emploi, ont été modifiées pour se rapprocher du concept BIT. D'une part, le souhait d'effectuer un plus grand nombre d'heures est désormais exprimé, comme pour la mesure du chômage BIT, pour une semaine donnée et non plus à un horizon indéterminé. D'autre part, ne sont plus comptées dans le sous-emploi les personnes à temps partiel souhaitant travailler plus d'heures, recherchant un emploi, mais n'étant pas disponibles. Cette modification rend délicate la comparaison avec les années précédentes.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Note : indicateurs en moyenne annuelle sur les quatre trimestres de chaque année.

Sources : Insee, enquête Emploi.

## Éducation

Variable retenue	Indicateur de base	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Compétences de base	Note moyenne en français aux évaluations d'entrée en sixième : rapport cadres / ouvriers	-	1,28	1,27	1,30	1,30	1,26	-
Compétences de base	Note moyenne en mathématiques aux évaluations d'entrée en sixième : rapport cadres / ouvriers	-	1,32	1,28	1,25	1,26	1,27	-
Niveaux de sortie	25-35 ans : rapport effectifs en CITE 4-6 / effectifs en CITE 0-1 <sup>1</sup>	9,1	9,6	9,2	10,4	10,6	11,6	-
<b>Niveaux de sortie</b>	<b>25-35 ans, CITE 0-2<sup>1</sup> : rapport effectifs dans les trois premiers déciles de niveau de vie / effectifs dans les trois derniers déciles de niveau de vie</b>	<b>4,6</b>	<b>4,9</b>	<b>5,1</b>	<b>5,5</b>	<b>5,4</b>	<b>5,0</b>	-
Formation continue	Nombre de jours moyens de formation continue <sup>2</sup> : rapport 25-29 ans / 55-59 ans	7,0	7,5	7,0	6,0	4,2	3,9	5,0
Formation continue	Nombre de jours moyens de formation continue <sup>2</sup> : rapport cadres / ouvriers	1,6	1,7	1,3	1,4	1,3	1,3	1,5
Formation continue	Part des personnes ayant suivi au moins une formation depuis 3 mois : rapport 25-29 ans / 55-59 ans	3,0	3,2	3,0	2,8	2,3	2,2	2,1
Formation continue	Part des personnes ayant suivi au moins une formation depuis 3 mois : rapport cadres / ouvriers	3,0	2,8	2,6	2,8	2,8	2,6	2,4

1. La Cite est la classification internationale type des enseignements de l'Unesco. Les niveaux 0-1 correspondent à un niveau d'éducation inférieur ou égal au primaire ; les niveaux 0-2 à un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges ; les niveaux 4-6 à un niveau d'éducation strictement supérieur au baccalauréat.

2. Le nombre moyen de jours de formation est estimé en multipliant le taux d'accès à la formation sur un mois par la durée de la dernière formation (divisée par le nombre de mois sur lesquels elle s'étend s'il est supérieur à un), voir *encadré*.

Champ : France métropolitaine, élèves entrés en sixième (compétences de base) ; France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 35 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante (niveaux de sortie) ; France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus ayant terminé leurs études initiales depuis au moins un mois (formation continue).

Sources : Depp (compétences de base) - Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 2003 à 2005 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008 (niveaux de sortie) - Insee, enquêtes Emploi (formation continue).

## Logement

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux d'effort <sup>1</sup> net des aides	Parc privé : rapport premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie	2,54	-	-	-	2,56	-	-
Taux d'effort <sup>1</sup> net des aides	Parc social : rapport premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie	1,5	-	-	-	1,7	-	-
<b>Surpeuplement<sup>2</sup></b>	<b>Part du surpeuplement : rapport premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie</b>	<b>9,5</b>	-	-	-	<b>11,8</b>	-	-
Confort du logement	Part des ménages sans aucune difficulté <sup>3</sup> de confort de logement (en %)	-	-	41,7	45,2	44,6	47,0	46,8
Sans domicile	Nombre de sans abri <sup>4</sup>	-	-	-	-	-	13 900	-

1. Le taux d'effort rapporte la somme des montants de loyer et de charges locatives, payés par l'ensemble des locataires à la somme des revenus perçus par ces ménages.

2. Le caractère surpeuplé d'un logement est déterminé en fonction de critères dépendant du nombre de pièces et de la surface. Le nombre de pièces nécessaire au ménage est décompté de la manière suivante : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus, et pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant. La superficie nécessaire au ménage est de 25 m<sup>2</sup> pour une personne seule vivant dans un logement d'une pièce et de 18 m<sup>2</sup> par personne pour les autres ménages.

3. Difficultés de logement parmi les neuf suivantes : surpeuplement, pas de salle de bains, pas de toilettes, pas d'eau chaude, pas de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, logement humide, logement bruyant.

4. Les personnes sans abri, qui dorment dehors ou dans un lieu non prévu pour l'habitation, constituent une partie de la population des personnes sans domicile dont l'Insee a estimé l'effectif à environ 86 000 en 2001.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes Logement (taux d'effort, surpeuplement) ; dispositif SRCV (confort) ; recensement de la population (sans abris).

## Santé

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Espérance de vie à 60 ans</b>	<b>Rapport : catégorie socioprofessionnelle la plus élevée / catégorie socioprofessionnelle la plus faible</b>	<b>voir encadré</b>							
Espérance de vie à 60 ans	Hommes (en années)	20,8	20,8	21,5	21,4	21,8	21,9	22,0	22,2
Espérance de vie à 60 ans	Femmes (en années)	25,8	25,6	26,5	26,4	26,7	26,9	26,9	27,0
<b>Mortalité prématurée</b>	<b>Rapport : catégorie socioprofessionnelle la plus élevée / catégorie socioprofessionnelle la plus faible</b>	<b>voir encadré</b>							
Mortalité prématurée <sup>1</sup>	Hommes (pour 100 000 individus)	299	299	283	286	285	283	282	-
Mortalité prématurée <sup>1</sup>	Femmes (pour 100 000 individus)	134	134	131	130	132	131	133	-

1. Il s'agit des taux bruts de mortalité, c'est-à-dire du nombre de décès au cours de l'année d'individus âgés de moins de 65 ans, sur la population totale des moins de 65 ans.

Champ : France.

Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil (résultats provisoires arrêtés fin 2009).

## Autres

Variable retenue	Indicateur de base	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Consommation		<i>voir encadré</i>							
Consommation	Coefficient budgétaire (alimentation <sup>1</sup> ) : rapport cadres / ouvriers <sup>2</sup>	0,73	-	-	-	-	0,78	-	-
Consommation	Coefficient budgétaire (logement <sup>3</sup> ) : rapport cadres / ouvriers <sup>2</sup>	0,88	-	-	-	-	0,66	-	-
Consommation	Coefficient budgétaire (culture et loisirs) : rapport cadres / ouvriers <sup>2</sup>	1,27	-	-	-	-	1,42	-	-
Culture	Part de la population ayant lu un livre au cours des 12 derniers mois : rapport cadres / ouvriers	-	2,39	2,3	2,31	2,49	-	-	-
Participation à la vie politique	Nombre de sénateurs : rapport hommes / femmes	8,7	-	-	4,9	-	-	-	3,6
Justice	Part des condamnés pour une peine de 5 ans ou plus : rapport nationalité étrangère / nationalité française	-	0,85	1,00	1,07	1,16	1,22	1,27	1,42
Handicap <sup>4</sup>	Fréquence des handicaps (au moins un handicap) : rapport ouvriers / cadres	-	1,6	-	-	-	-	-	2,6

1. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées.

2. Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage.

3. Logement, eau, gaz, électricité et autre combustible.

4. Les deux millièmes de l'indicateur concernant le handicap sont issus d'enquêtes différentes (HID et « Handicap-Santé » volet ménages). Ils ne sont donc pas directement comparables. 1999 : personnes déclarant au moins une déficience (motrice, sensorielle, organique, mentale), indices calculés à âge et sexe comparables ; 2008 : personnes déclarant au moins un « handicap », le handicap étant défini comme la conjonction d'une déficience et d'une limitation fonctionnelle, cela peut être un handicap moteur, sensoriel, locuteur ou cognitif (comportemental ou mental).

Champ : France métropolitaine, population des ménages (consommation) ; France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus (culture) ; France métropolitaine (vie politique) ; France, condamnés à une peine privative (justice) ; France métropolitaine (handicap 1999), France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans, vivant en ménages ordinaires, hors écoliers, étudiants, personnes n'ayant jamais travaillé (handicap 2008).

Sources : Insee, enquêtes Budget des familles 2001 et 2006 (consommation) ; enquêtes permanentes sur les conditions de vie, de 1999 à 2005 (culture) ; ministère de l'intérieur (vie politique) ; ministère de la Justice, SDED (justice) ; Insee, enquête HID 1999/enquête Handicap-Santé 2008, volet ménages (handicap).

## Année 2009

### Janvier

**1<sup>er</sup>** Entrée en vigueur des populations légales millésimées 2006 : ce sont les premières populations légales produites avec le recensement en continu. Elles ont été calculées par l'Insee conformément aux concepts définis dans le décret 2003-485 du 5 juin 2003, leur date de référence est le 1<sup>er</sup> janvier 2006. À cette date, la population de la France (métropole et Dom) s'élève à 64 628 151 habitants.

**5** Suppression effective de la publicité entre 20 heures et 6 heures sur les chaînes publiques de télévision.

Ouverture effective du pôle Emploi, fusion de l'Anpe et des Assedic.

**12** Remaniement ministériel les 12 et 15 janvier.

**20** Début de la grève générale en Guadeloupe à l'appel du collectif contre l'exploitation outrancière (Lyannaj' kont' pwofitasyon - LKP). Le mouvement s'étend à la Martinique le 5 février 2009. Les principales revendications sont la baisse des prix des produits de base et la revalorisation des bas salaires. Le 5 mars 2009, un protocole d'accord met fin à la grève avec un certain nombre de mesures parmi lesquelles : des baisses de prix, l'octroi d'un revenu temporaire d'activité aux salariés touchant moins de 1,4 Smic, l'instauration de primes pour les foyers les plus modestes. Le 10 avril 2009 est annexé un accord garantissant une hausse de 200 euros sur les bas salaires.

**29** L'avenant à l'accord national interprofessionnel sur l'indemnisation du chômage partiel signé le 15 décembre 2008 est agréé par arrêté. Il porte le taux d'indemnisation à 60 % du salaire horaire brut (contre 50 %). L'indemnité horaire minimale de chômage partiel passe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, à 6,84 euros (contre 4,42 euros). Parallèlement, un décret augmente l'allocation spécifique de chômage partiel ; le taux horaire de l'allocation d'aide publique est ainsi porté à 3,84 euros pour les entreprises de moins de 250 salariés et à 3,33 euros pour les autres.

### Février

**4** Première loi de finances rectificative pour 2009. Le texte ouvre des crédits nécessaires au titre du plan de relance de l'économie.

**9** Loi de programmation des finances publiques pour les années 2009 à 2012 visant à définir les orientations pluriannuelles des finances publiques.

**17** Par décret, le montant du revenu minimum d'insertion (RMI), applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, est fixé à 454,63 euros par mois pour une personne seule.

**19** Dans un arrêt, la cour de cassation juge que le bénéfice d'une majoration de carrière pour avoir élevé un ou plusieurs enfants est incompatible avec la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

## Mars

**5** Le comité pour la réforme des collectivités locales, présidé par Édouard Balladur, remet son rapport au Président de la République. Il propose notamment : l'achèvement de la carte de l'intercommunalité, la création de 11 métropoles, le regroupement de régions ou de départements et la création de la collectivité territoriale du « Grand Paris ».

Loi organique relative à la nomination des présidents des sociétés France Télévisions, Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France.

Loi relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision. La principale réforme opérée par cette loi concerne la suppression de la publicité sur les chaînes publiques de télévision entre 20 heures et 6 heures du matin (suppression effective depuis le 5 janvier 2009).

Installation du Haut Conseil du dialogue social devant notamment donner en 2013 un avis sur la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national.

**25** Loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ; elle prévoit notamment l'augmentation des constructions HLM, le renforcement de la politique du 1 % logement et l'amélioration de l'accession sociale à la propriété.

**27** Instauration par décret d'une prime de 500 euros pour certains salariés qui ont perdu leur emploi entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010 et qui n'ont pas accès à l'indemnisation par le régime d'assurance chômage.

**29** Référendum pour la départementalisation de Mayotte. Le « oui » l'emporte largement (95,3 % des voix). Mayotte devrait devenir, en 2011, le 101<sup>e</sup> département français et le 5<sup>e</sup> département d'outre-mer.

## Avril

**1<sup>er</sup>** L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est portée de 652,60 euros à 666,96 euros par mois. Cette hausse de 2,2 % s'inscrit dans le cadre du plan de revalorisation de l'AAH de 25 % pour la période 2008-2012. L'AAH sera de nouveau revalorisée de 2,2 % au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

**8** Le contrôleur général des lieux de privation de liberté remet son premier rapport annuel. La situation actuelle des lieux de privation de liberté (garde à vue, locaux et centres de rétention, établissements pénitentiaires, établissements de santé mentale) y est analysée. En outre, ce rapport présente une analyse des registres de garde à vue et une analyse du respect du droit à l'intimité des personnes dans les lieux de privation de liberté.

**15** Dans une délibération, la Halde recommande au gouvernement de supprimer les conditions de nationalité pour l'accès aux trois fonctions publiques et aux emplois des entreprises publiques et privées, à l'exception de ceux relevant de la souveraineté nationale et de l'exercice de prérogatives de puissance publique. Elle suggère également de recenser l'ensemble des emplois fermés afin d'examiner au cas par cas les justifications apportées pour le maintien des conditions de nationalité.

**20** Seconde loi de finances rectificative pour 2009. Parmi les mesures de cette loi, on peut citer :

- un crédit d'impôt pour les ménages les plus modestes pour les revenus de 2008 ;
- extension du statut de l'auto-entrepreneur aux bénéficiaires de l'Accre (aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise) ;

- versement d’une prime de 150 euros aux familles qui ont bénéficié en 2008 de l’allocation de rentrée scolaire ;
- encadrement des conditions de rémunération des dirigeants d’entreprises aidées par l’État ou bénéficiant du soutien de l’État.

**24** Présentation du plan d’urgence pour l’emploi des jeunes par le Président de la République. Ce plan annonce qu’une enveloppe de 1,3 milliard d’euros sera mobilisée d’ici juin 2010 dans le cadre du plan de relance afin d’aider 500 000 jeunes. Il prévoit notamment le versement de primes aux employeurs embauchant des jeunes en contrat de professionnalisation et l’extension du dispositif zéro charge au profit des entreprises engageant des apprentis. Par ailleurs, les stages devraient ouvrir droit à gratification à compter de deux mois et non plus de trois mois.

**26** Apparition au Mexique d’un nouveau type de grippe H1N1 dénommée grippe A. Des cas de malades sont recensés dans de nombreux pays, dont la France. Le 30 avril 2009, l’Organisation mondiale de la santé (OMS) déclare la pandémie imminente et porte l’alerte au niveau 5 sur une échelle de 6. Le 11 juin 2009, l’OMS déclare la pandémie mondiale en déclenchant le niveau 6 d’alerte. Le gouvernement français maintient cependant au niveau 5 son plan national.

## Mai

**7** Remise au Président de la République par le commissaire à la diversité et à l’égalité des chances d’un rapport préconisant 76 mesures concernant l’accès des jeunes à l’emploi, la promotion de la diversité et la politique de la ville.

**13** Remise au Président de la République du rapport annuel de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l’égalité (Halde) pour l’année 2008. Environ 7 800 réclamations ont été enregistrées par la Halde en 2008, soit 25 % de plus qu’en 2007. L’origine est le critère le plus souvent invoqué (29 % des réclamations), devant l’état de santé et le handicap (21 %). La moitié des réclamations sont liées à l’emploi.

Remise du rapport de Jean-Philippe Cotis, directeur général de l’Insee, sur le partage de la valeur ajoutée, le partage des profits et les écarts de rémunération. Les principales conclusions sont que la part des salaires dans la valeur ajoutée est relativement stable sur longue période mais qu’elle varie fortement selon les entreprises. Le rapport indique que les salaires nets progressent peu depuis vingt ans mais que les très hauts salaires connaissent une forte accélération dans la dernière décennie. Le rapport souligne cependant que les inégalités salariales sont plus fortes dans beaucoup d’autres pays. Concernant la répartition du profit, le rapport estime que 57 % va à l’investissement, 7 % aux salariés - en sus de leur salaire - et 36 % aux détenteurs du capital, avec des situations très hétérogènes selon les entreprises.

## Juin

**1<sup>er</sup>** Entrée en vigueur en France métropolitaine du Revenu de solidarité active (rSa). Il remplace le revenu minimum d’insertion (RMI), l’allocation parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l’emploi. Il est attribué aux personnes dont les ressources sont limitées. Les personnes qui ont un emploi perçoivent un complément de revenus et peuvent cumuler leur salaire et une partie du rSa.

**2** Remise au Président de la République du rapport de Richard Descoings, directeur de l’Institut d’études politiques de Paris, sur la réforme des lycées qui préconise notamment de redéfinir le rôle du lycée, d’accompagner l’orientation des élèves, de rééquilibrer les voies et les séries, de rénover les enseignements et de réfléchir aux modes d’évaluation.

**5** Installation du Haut Conseil de la famille qui a pour mission d'animer le débat public sur la politique familiale.

**7** Élections européennes en France (le 6 juin dans certains départements et collectivités d'outre-mer). Ce scrutin est notamment marqué par une forte abstention (59 % contre 57 % au niveau européen).

**12** Création de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), chargée du volet préventif et pédagogique de la lutte contre le piratage. Des courriels et des lettres recommandées d'avertissement pourront être adressés aux abonnés à internet lorsqu'un téléchargement illégal sera constaté. Plusieurs dispositifs d'encouragement de l'offre légale de contenus culturels sur Internet pourront également mis en place. Le projet de loi initial prévoyait que l'Hadopi puisse aussi couper l'accès à internet. Le 10 juin 2009, le conseil Constitutionnel a jugé ce dernier point inconstitutionnel estimant inapproprié qu'une autorité administrative soit dotée de ce pouvoir. Selon le Conseil constitutionnel, la coupure de l'abonnement ne peut incomber qu'à un juge.

**23** Remaniement ministériel : 14 ministres et secrétaires d'État changent d'attribution, 8 quittent le Gouvernement, tandis que 8 nouvelles personnalités y font leur entrée.

## Juillet

**1<sup>er</sup>** Le taux de TVA sur la restauration est fixé à 5,5 % au lieu de 19,6 % précédemment. En contrepartie, les restaurateurs s'engagent à répercuter la baisse de la TVA sur au moins 7 produits sur une liste de 10 produits et à créer 40 000 emplois supplémentaires sur les deux prochaines années.

Le Smic horaire brut est relevé de 1,3 %, sans « coup de pouce » gouvernemental. Il passe de 8,71 euros à 8,82 euros.

**21** Promulgation de la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. L'un des objectifs principaux de cette loi est de réformer l'organisation territoriale de la santé via la création des Agences régionales de santé qui seront compétentes à la fois en matière sanitaire et médico-sociale.

**28** Remise du rapport de la conférence d'experts sur la création d'une contribution climat énergie (CCE).

## Août

**3** Promulgation de la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ; Celle-ci comporte notamment des dispositions visant à favoriser la mobilité des fonctionnaires ; des dispositions visant à assurer la continuité du service tout en permettant son adaptation (recours à l'intérim et à des agents contractuels, réorientation professionnelle des agents dont les services sont réorganisés) ; la possibilité de mise en disponibilité d'office d'un fonctionnaire dont le poste est supprimé et qui a refusé trois offres d'emploi public « correspondant à son grade et à son projet personnalisé d'évolution professionnelle, et tenant compte de sa situation de famille et de son lieu de travail habituel ».

**5** Promulgation de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Ses mesures prévoient des incitations financières à entreprendre des travaux de rénovation thermique, de rénovation de logements HLM, de développement du transport non routier pour les marchandises, de développement de l'agriculture biologique, la création

d'une contribution climat-énergie (dite « taxe carbone ») et la création d'un carnet de santé du salarié énumérant les expositions à des substances dangereuses qu'il a pu subir durant sa vie professionnelle.

**10** Promulgation de la loi réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et les zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires.

**14** Publication du rapport du Conseil d'État intitulé « Droit au logement, droit du logement ». Le Conseil d'État y ouvre une série de pistes pour remédier à la pénurie de logements : il recommande notamment une meilleure articulation des documents d'urbanisme et ceux relatifs à l'habitat, ainsi que la fixation d'un seuil de 20 % de logement sociaux pour tout programme immobilier de plus de dix logements.

## Septembre

**1<sup>er</sup>** Remise du rapport du comité de réforme du code pénal et du code de procédure pénale au Président de la République. Le rapport préconise notamment la suppression du juge d'instruction. Les pouvoirs d'enquête seraient ainsi confiés au seul procureur de la République.

**10** Présentation des modalités de la taxe carbone (contribution climat-énergie) retenues par le Président de la République. La taxe carbone devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elle devrait s'appliquer aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, GPL), mais ne pas frapper la consommation d'électricité. Son montant de départ, fixé à 17 euros par tonne de CO<sub>2</sub>, devrait augmenter progressivement afin d'encourager les ménages et les entreprises à adapter en conséquence leur consommation d'énergies fossiles. Son coût devrait être intégralement compensé, pour les ménages, par une réduction de l'impôt sur le revenu ou le versement d'un chèque vert. Parallèlement, les entreprises devraient bénéficier en 2010 de la suppression de la part de la taxe professionnelle pesant sur l'investissement.

**14** Remise du rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, présidée par le professeur Joseph E. Stiglitz. Cette Commission avait pour mission de déterminer les limites du PIB en tant qu'indicateur des performances économiques et du progrès social et de rechercher des indicateurs plus pertinents de la mesure du bien être des populations et de la « soutenabilité » des modes de développement.

**16** Présentation du rapport des comptes de la Sécurité sociale 2009 à la Cour des comptes, en prélude à l'examen au Parlement. Le déficit de l'ensemble des branches de la Sécurité sociale a atteint 11,6 milliards d'euros en 2008. Selon la Cour, une dégradation forte des comptes est inévitable, dès 2009. Le produit des cotisations et impôts affectés au régime général (salariés du secteur privé) devrait stagner, voire diminuer, et la croissance des dépenses devrait se poursuivre au rythme antérieur pour les branches retraite (5 %), maladie (3 %) et, dans une moindre mesure, pour la branche famille.

**24-25** Réunion du G20 à Pittsburgh regroupant pays industrialisés et pays émergents. La déclaration finale adoptée par les chefs d'État et de gouvernement préconise notamment le renforcement du rôle du FMI, l'encadrement des « bonus », la mise sous surveillance des « paradis fiscaux » et affirme la priorité à la lutte contre le chômage.

**29** Présentation par le président de la République, d'un plan de 500 millions d'euros en faveur de l'insertion et de l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans : extension du revenu de solidarité active (rSa) aux jeunes de moins de 25 ans ayant travaillé au moins deux ans, revalorisation du statut des apprentis, doublement de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, octroi progressif d'un dixième mois de bourse.

**30** Présentation en Conseil des ministres du projet de loi de finances pour 2010 visant à accompagner et conforter la sortie de crise. Le projet prévoit un déficit de 116 milliards d'euros (141 en 2009) ; il engage une réforme de la structure de la fiscalité (suppression de la taxe professionnelle et création d'une taxe carbone).

## Octobre

**2** Présentation par le Premier ministre des 21 mesures du Plan de prévention de la délinquance, adopté lors du Comité interministériel de prévention de la délinquance : développement de la vidéo-protection, sanctuarisation des établissements scolaires, lutte contre les violences intrafamiliales.

**7** Présentation en Conseil des ministres par le secrétaire d'État au Développement de la région capitale du projet de loi sur le Grand Paris visant à renforcer l'attractivité économique de la région parisienne : il détermine des zones de développement économique et urbain autour de grands pôles stratégiques, avec des objectifs de croissance (4 %) et de création d'emplois (800 000) pour l'Île-de-France en une décennie.

**14** Présentation en Conseil des ministres du projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale pour 2010 qui prévoit un déficit de 30,6 milliards d'euros (23,5 milliards en 2009) et met en place comme mesures : hausse du forfait hospitalier de 16 à 18 euros, baisse des taux de remboursement pour une centaine de médicaments, contrôles renforcés des arrêts maladie. Le projet de loi comporte aussi une réforme de la majoration de durée d'assurance vieillesse des mères.

Adoption de la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie. Elle prévoit notamment la mise en place de la portabilité du DIF (droit individuel à la formation) et la création du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels).

**16** Signature de deux décrets (JO du 18) portant création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux atteintes à la sécurité publique. Ces deux nouveaux fichiers concernent des personnes dont les activités peuvent porter atteinte à la sécurité publique. Ils contiennent des informations relatives à l'identité, aux relations de la personne, ses déplacements, son « origine géographique » ou ses « activités politiques, philosophiques, religieuses, syndicales ».

**21** Présentation en Conseil des ministres par le ministre et le secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales de 4 projets de loi sur les collectivités territoriales, prévoyant notamment le remplacement des conseillers généraux et régionaux par un nouveau type d' élu local, le conseiller territorial, et la création d'une nouvelle structure pour les zones urbaines atteignant 500 000 habitants, la « métropole ».

**27** Publication par la Cour des comptes d'un rapport intitulé « La conduite par l'État de la décentralisation ». Il présente un bilan des différentes vagues de décentralisation depuis le début des années 1980.

## Novembre

**2** Présentation par le président de la République du plan cancer 2009-2013. Ce plan est doté de 730 millions d'euros sur quatre ans et met l'accent sur le dépistage et la réduction des inégalités géographiques et sociales devant la maladie.

**3** Début de l'expérimentation du CV anonyme dans 49 entreprises pour une durée de 6 mois : il s'agit d'éviter les discriminations à l'embauche liées à la couleur de la peau, la consonance étrangère du nom de famille, le lieu de résidence, l'âge, et ainsi de préserver l'égalité des chances de tous les candidats.

**6** Décret portant création du comité interministériel du handicap (JO du 10). Le Comité est chargé de définir, coordonner et évaluer les politiques conduites par l'État en direction des personnes handicapées et doit permettre de renforcer la cohérence interministérielle de la politique du handicap.

**10** Communication en Conseil des ministres du secrétaire d'État au Logement et à l'Urbanisme, sur une refondation du dispositif de prise en charge des sans-abri et des mal-logés qui prévoit la création d'un service public de l'hébergement et de l'accès au logement avec, dans chaque département, un service chargé de l'accueil et du suivi individualisé de chaque personne sans-abri.

**16** Présentation en Conseil des ministres du projet de loi de finances rectificative pour 2009. Le collectif budgétaire décide d'affecter les 2 milliards non dépensés par rapport aux prévisions de la loi initiale, au remboursement de la dette de l'État envers la Sécurité sociale. Les principales mesures fiscales concernent la lutte contre les « paradis fiscaux » et contre « l'économie souterraine ».

Décret sur la prolongation de l'aide exceptionnelle à l'embauche accordée aux très petites entreprises (appelée « zéro charges ») jusqu'au 30 juin 2010.

**19** Remise au président de la République du rapport de la Commission Rocard-Juppé fixant les priorités de dépenses du grand emprunt, prônant un effort public de 35 milliards d'euros susceptible de générer 60 milliards d'investissement et privilégiant les secteurs de l'université et de la recherche, de l'innovation et de la croissance verte.

**25** Promulgation de la loi pénitentiaire (JO du 25). Elle renforce le droit des détenus avec notamment une domiciliation dans l'établissement pénitentiaire permettant d'obtenir papiers d'identité et prestations sociales et d'exercer son droit de vote. Elle réaffirme le principe de l'encellulement individuel, avec un moratoire permettant d'y déroger pendant 5 ans.

**30** Le rapport annuel de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles est rendu public. 33,1 % des 4,5 millions d'habitants de ces quartiers vivent sous le seuil de pauvreté (908 euros mensuels), 44,3 % pour les moins de 18 ans. Le taux de chômage est de 16,9 % mais atteint 41,7 % pour les jeunes garçons, fortement touchés par l'échec scolaire.

## Décembre

**1<sup>er</sup>** Entrée en vigueur du traité de Lisbonne modifiant les règles de fonctionnement des institutions européennes : généralisation de la procédure de codécision impliquant Parlement européen et Conseil de l'Union européenne pour l'adoption des textes législatifs, création de 3 nouveaux « hauts responsables » (Président du Conseil européen, Haut représentant de la politique étrangère européenne, Secrétaire général du Conseil).

Le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, a présenté, le 1<sup>er</sup> décembre, une proposition de loi tendant à favoriser la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, en instaurant un quota de 50 % de femmes.

**7-18** Conférence des Nations Unies sur le changement climatique à Copenhague, avec un engagement des pays participants à limiter le réchauffement à 2 degrés, à faire part, avant le 31 janvier 2010, de leurs objectifs en matière de réduction de gaz à effet de serre pour 2020, et

décision sur une montée en charge des aides attribuées par les pays industrialisés aux pays les plus vulnérables.

**10** Présentation devant le Conseil supérieur de l'éducation par le ministre de l'Éducation nationale d'un nouveau projet de réforme des lycées qui met l'accent sur l'orientation des élèves et la prévention du décrochage scolaire et prévoit notamment de rendre optionnelle l'histoire-géographie en terminale.

**30** Loi du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 qui prévoit un déficit de 117,4 milliards d'euros (contre 141 milliards prévus pour 2009), soit 8,5 % du PIB et une dette publique approchant 84 % du PIB à la fin de l'année 2010. La taxe professionnelle est remplacée par une contribution économique territoriale (CET). Le Conseil constitutionnel invalide toutes les dispositions sur la taxe carbone.

## Année 2010

### Janvier

**10** Les électeurs de Guyane et de Martinique se prononcent contre le changement de statut de département d'outre-mer régi par l'article 73 de la Constitution en un régime de plus large autonomie prévu par l'article 74 de la Constitution.

**15** Présentation devant le Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT) par le ministre du Travail du 2<sup>e</sup> Plan santé au travail (période 2010-2014) avec pour objectifs de diminuer de 25 % les accidents du travail (700 000 par an dont plus de 44 000 accidents graves) et de stabiliser le nombre des maladies professionnelles qui a presque doublé en 10 ans. Le plan cible en particulier les troubles musculo-squelettiques (TMS), les risques cancérogènes mutagènes et reprotoxiques (CMR), les risques psychosociaux.

**20** Présentation en Conseil des ministres du projet de loi de finances rectificative pour 2010 : prise en compte de 35 milliards d'euros d'investissement financés par le grand emprunt ; prévision d'un déficit budgétaire de 149,2 milliards d'euros contre 117,4 prévus dans la loi de finances initiale ; hypothèse de croissance plus favorable (dette publique ramenée à 83,2 % du PIB). Le texte instaure également la création d'un nouveau dispositif d'exonération sociale pour les agriculteurs et un système exceptionnel de taxation des bonus des traders.

**21** Publication du rapport sur l'amélioration de la compétitivité des professions libérales qui présente 33 propositions pour une nouvelle dynamique de l'activité libérale.

### Février

**9** Promulgation de la loi relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales. À compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, La Poste doit abandonner son statut d'entreprise publique pour celui de société anonyme à capitaux publics. La Poste reste cependant, pour une durée de 15 ans, opérateur du service universel postal.

**10** Publication du rapport annuel de la Cour des comptes qui insiste sur l'aggravation du déficit et de la dette publics. La Cour préconise des réformes rapides et, notamment, la réduction des niches fiscales, faute de quoi la dette publique pourrait atteindre 100 % du PIB en 2013.

**11** Le Conseil européen réunissant à Bruxelles les chefs d'État et de gouvernement de l'UE apporte son soutien aux mesures prises par la Grèce pour réduire son déficit budgétaire de 4 %

dès 2010 et affirme que les États de la zone euro prendront les mesures nécessaires au maintien de la stabilité financière de cette zone.

**16** Adoption de la proposition de loi visant à créer une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie. Cette allocation est destinée, en partie, à compenser la perte de revenus de personnes accompagnant à domicile un parent ou un proche en fin de vie, notamment pendant le congé de solidarité familiale.

**23** Rapport du Médiateur de la République. Saisi de 76 286 affaires (16 % de plus qu'en 2008), le Médiateur fait le constat d'une coupure entre citoyens et administration : déficit d'accueil et d'information, réformes continuelles dont l'utilisateur ne perçoit pas l'utilité, surabondance de textes législatifs et réglementaires.

**25** Adoption de la loi relative au service civique. Le service civique s'adresse aux jeunes et leur offre la possibilité de s'engager au profit d'un projet collectif d'intérêt général en France ou à l'étranger. La loi entrera en vigueur à compter de la publication des décrets d'application sur le service civique et au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**27** Tempête Xynthia sur l'Ouest de la France. Quatre départements (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne) sont déclarés en état de catastrophe naturelle.

## Mars

**4** Clôture des États généraux de l'industrie, lancés en octobre 2009 : annonce du renforcement du poids de l'État dans les conseils d'administration des entreprises publiques, du financement de la politique industrielle par le grand emprunt, de la création d'un livret d'épargne industrie, d'un fonds d'investissement public sur les brevets industriels.

**14** Premier tour des élections régionales.

**21** Second tour des élections régionales.

**22** Remaniement ministériel : le ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et le Haut commissaire à la jeunesse et aux solidarités actives quittent leurs fonctions, 3 secrétaires d'État changent de ministère de tutelle, le ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique est nommé ministre du Travail, de la Solidarité et de la fonction publique.

**26** Les Assemblées régionales nouvellement élues procèdent à l'élection de leurs Présidents et des exécutifs régionaux.

**23** Annonce du report de la mise en œuvre de la taxe carbone qui devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet : le gouvernement invoque la nécessité d'une harmonisation des dispositifs de fiscalité écologique dans l'Union européenne pour ne pas handicaper la compétitivité des entreprises françaises.

**30** Remise au Premier ministre par le Conseil d'État de son étude relative aux possibilités juridiques d'interdiction du port du voile intégral. Le rapport estime qu'une interdiction générale et absolue du port du voile intégral porterait atteinte aux droits fondamentaux, « sans pouvoir être justifiée par des nécessités d'ordre public ».

**31** Présentation en Conseil des ministres par le ministre de l'Immigration d'un projet de loi relatif à l'immigration, l'intégration et la nationalité. Outre la transposition de directives européennes adoptées dans le cadre du Pacte européen sur l'immigration et l'asile, le projet entend faciliter les reconduites à la frontière et crée une interdiction de retour sur le territoire français de 3 à 5 ans pour les étrangers expulsés.

## Avril

**1<sup>er</sup>** Création des 26 agences régionales de santé (ARS) après nomination des directeurs généraux en Conseil des ministres du 31 mars. La mission des ARS est d'améliorer le pilotage du système de santé en coordonnant tous ses acteurs : hôpital, médecine de ville, maison de retraite, caisse d'assurance maladie, direction des affaires sanitaires et sociales.

**6** Remise à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du rapport Marescaux sur les instituts hospitalo-universitaires (IHU). Les 5 IHU prévus sont des plateformes de soins, de recherche et d'enseignement, qui seront intégrés aux Centres hospitaliers universitaires (CHU) et financés par le grand emprunt.

**11** Réunion des ministres des finances de l'Eurogroupe (pays de la zone euro). Un plan d'aide à la Grèce de 3 ans est adopté : si la Grèce en fait la demande, les États de la zone euro peuvent lui prêter jusqu'à 30 milliards d'euros la première année, et le Fonds monétaire international (FMI) 10 milliards. En contrepartie, la Grèce doit prendre une série de mesures pour réduire son déficit.

**12** Début du processus de concertation en vue de la réforme des régimes de retraite par une série de rencontres bilatérales avec les syndicats et les organisations patronales.

**14-20** Éruption du volcan islandais Eyjafjallajökul qui dégage un nuage de cendres provoquant la fermeture progressive des espaces aériens européens. Le 20, reprise progressive du trafic aérien.

**14** Remise au Premier ministre du 8<sup>ème</sup> rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) sur les perspectives financières des systèmes de retraite à moyen et long termes. Les prévisions à l'horizon 2050, appuyées principalement sur les données démographiques, indiquent entre 70 et 114 milliards d'euros de déficit selon les hypothèses de chômage et de croissance envisagées.

**21** Présentation en Conseil des ministres d'un projet de loi de finances rectificative 2010. Ce texte prend en compte les décisions prises par les États membres de la zone euro le 11 avril 2010 précisant les modalités d'un éventuel plan de soutien à la Grèce. Le projet de loi permet à la France d'engager 3,9 milliards d'euros en 2010 en crédits de paiement.

Présentation en Conseil des ministres du plan « Rebond pour l'emploi », à destination des chômeurs en fin de droits. Sont prévus : une enveloppe de 700 millions d'euros pour les personnes en fin de droits en 2010, avec accompagnement des personnes dans une démarche de retour à l'emploi, ou garantie du versement d'une allocation pendant six mois maximum.

**22** Remise au Premier ministre du rapport Jamet sur les finances départementales. Ce rapport dresse un état des lieux de la situation financière des départements. Il analyse plus particulièrement le poids de la gestion de trois prestations sociales confiées aux départements (rSa - Revenu de solidarité active, APA - Allocation personnalisée d'autonomie, PCH - Prestation de compensation du handicap).

## Mai

**1<sup>er</sup>** Manifestation à l'appel des principales organisations syndicales (FO et la CFE-CGC ne participent pas au cortège unitaire) : 350 000 manifestants en France, selon la CGT, et 195 000 selon le ministère de l'Intérieur.

**2-19** Le 2, les ministres des Finances de la zone euro et le Fonds monétaire international (FMI) s'accordent sur le montant de la garantie (440 milliards d'euros) accordée à la Grèce pour lui éviter la cessation de paiement. Le 19, présentation en Conseil des ministres par la

ministre de l'Économie d'un projet de loi de finances rectificative : il fixe à 111 milliards la garantie maximale apportée par la France au Fonds européen de stabilité financière (FESF) pour la zone euro.

**3** Réunion d'un comité interministériel consacré aux premiers projets financés par le « grand emprunt national » : adoption des dix premières conventions entre l'État et des opérateurs publics (dont Oséo, l'Ademe et l'Agence nationale de la recherche - ANR) représentant 6,85 milliards d'euros sur les 35 milliards du programme.

**9-10** Réunion exceptionnelle d'un Conseil des ministres des finances de l'Union européenne (ECOFIN) conclu par l'annonce d'un « règlement établissant un mécanisme européen de stabilisation financière », plan de sauvetage de 750 milliards d'euros pour contribuer à la stabilisation financière de la zone euro et éviter la contagion de la crise grecque.

**12** La Cour des comptes rend public un rapport thématique intitulé « L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite ». Constatant notamment que l'organisation du système scolaire ne permet pas d'atteindre les objectifs d'égalité des chances assignés par la loi, la Cour plaide pour une réforme mettant un terme à l'uniformité de l'offre scolaire pour aller vers une diversification permettant de l'adapter localement aux besoins des élèves.

**19** Présentation en Conseil des ministres du projet de loi portant interdiction de dissimuler son visage dans l'espace public.

**20** Remise du rapport de Paul Champsaur, président de l'Autorité de la statistique publique, et de Jean-Philippe Cotis, directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, sur les finances publiques. « Il serait illusoire de compter sur un surcroît d'inflation, et tout aussi risqué de s'en remettre à la seule croissance. Un ajustement important de nos finances publiques est donc nécessaire », estiment les auteurs dans la conclusion du rapport, qui porte sur les trente dernières années et sur les dix prochaines.

**27** Journée nationale de manifestations et de grève à l'appel de l'intersyndicale (CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC) « pour l'emploi, les salaires et les retraites ».

**28** Le Conseil Constitutionnel censure partiellement des dispositions relatives aux pensions des anciens combattants des ex-colonies (montant différent de celles versées aux ressortissants français ayant le même lieu de résidence).

## Juin

**1<sup>er</sup>** Publication au Journal officiel d'un décret du 31 mai 2010 instituant des mesures de soutien exceptionnelles pour certains chômeurs en fin de droits. Ce décret stipule que les demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, sans aucune activité professionnelle, épuisant leurs droits à l'allocation d'assurance entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010, peuvent bénéficier d'un parcours d'insertion professionnelle renforcé proposé par Pôle emploi. Ce parcours permet d'accéder à des formations rémunérées ou à un contrat aidé, ou, à défaut, à une aide exceptionnelle d'un montant maximum de 15,14 euros par jour.

**15** Le rSa devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les Dom, selon un projet d'ordonnance portant extension et adaptation dans les Dom, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le rSa.

**16** Présentation en Conseil des ministres du projet gouvernemental de réforme des retraites. Ce projet prévoit notamment le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans d'ici à 2018, et de l'âge de la retraite à taux plein à 67 ans en 2023. Il prévoit aussi l'augmentation de la durée de cotisation jusqu'à 41 ans et 6 mois en 2020 ainsi que le passage en 10 ans du taux

de cotisation des fonctionnaires de 7,85 % à 10,55 %. Dans le cadre de la réforme, le ministre annonce également l'annualisation du calcul de l'allègement général de cotisations sociales sur les bas salaires, dit réduction Fillon, dans le but de réaliser une économie annuelle de 2 milliards d'euros.

**23-25** Le 23, publication du rapport de la Cour des comptes s'alarmant de la dérive des finances publiques. Le 25, remise du rapport « Réaliser l'objectif constitutionnel d'équilibre des finances publiques » du groupe de travail présidé par Michel Camdessus, gouverneur honoraire de la Banque de France. Le rapport propose notamment l'institution d'une loi-cadre de programmation pluriannuelle des finances publiques fixant un plafond des dépenses.

**24** Manifestation à l'appel de l'intersyndicale (CGT, CFDT, CFTC, UNSA, FSU et Solidaires) contre le projet de réforme des retraites : près de deux millions de manifestants selon les syndicats, 800 000 selon la police.

**30** Présentation en Conseil des ministres par le ministre du Budget de la deuxième vague de la révision générale des politiques publiques (RGPP) avec une économie attendue de l'ordre de 10 milliards d'euros par an à l'horizon 2013 : avec notamment le non remplacement de 100 000 postes de fonctionnaires sur la période 2011-2013 et un programme de 100 mesures de simplification des démarches administratives.

## Juillet

**9** Promulgation de la loi relative aux violences faites aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants. La loi vise à faciliter le dépôt de plaintes par les femmes et prévoit une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales et permettant la mise en place de mesures d'urgence (éviction du conjoint violent, relogement, en cas de départ du domicile conjugal). Elle crée également le délit de harcèlement au sein du couple et celui de contrainte au mariage.

**13** Remise d'un rapport sur la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations, réalisé par le cabinet Deloitte, à la demande du Centre d'analyse stratégique. Ce rapport dresse une liste de 15 propositions pour renforcer la diversité sur le marché de l'emploi en France.

Présentation en Conseil des ministres du projet de réforme sur les retraites, avec pour objectif de supprimer le déficit des régimes de retraite en 2018 (report de l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans, hausse des cotisations des fonctionnaires, encouragement à l'embauche des seniors, point d'information sur sa retraite à 45 ans, etc.).

**22** Promulgation de la loi organique relative à l'application de l'article 65 de la Constitution sur le Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Ce texte met en œuvre les dispositions prévues par la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V<sup>e</sup> République : renforcement des compétences du CSM et possibilité offerte aux justiciables de le saisir directement d'une demande de poursuites disciplinaires contre un magistrat.

**27** Promulgation de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (JO du 28). Ce texte affiche quatre objectifs principaux : stabiliser le revenu des agriculteurs, renforcer la compétitivité de l'agriculture, mettre en place une véritable politique de l'alimentation et lutter contre le « gaspillage » des terres agricoles.

## Août

**3** Présentation en Conseil des ministres des projets de loi ordinaire et organique sur le département de Mayotte. Le premier fixe notamment les règles d'organisation et de fonctionnement du département afin qu'il exerce en mars 2011 les compétences dévolues au département et à la région. Le deuxième permet le maintien, à titre transitoire, du régime fiscal spécial de Mayotte.

Présentation en Conseil des ministres du décret sur les statuts de l'établissement public de Paris-Saclay, destiné à développer son pôle scientifique et technologique.



## Organismes cités dans l'ouvrage

<b>Anvar</b>	Agence nationale de la valorisation de la recherche
<b>Arcep</b>	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
<b>ASP</b>	Agence de services et de paiement, née de la fusion du Cnasea et de l'AUP
<b>BIT</b>	Bureau international du travail
<b>CCMSA</b>	Caisses centrales de la mutualité sociale agricole
<b>CEA</b>	Commissariat à l'énergie atomique
<b>CEREN</b>	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie
<b>Cnaf</b>	Caisse nationale des allocations familiales
<b>Cnav</b>	Caisse nationale d'assurance vieillesse
<b>Cnes</b>	Centre national d'études spatiales
<b>CNRS</b>	Centre national de la recherche scientifique
<b>CRÉDOC</b>	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
<b>Dares</b>	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi - Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique)
<b>Depp</b>	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Ministère de l'Éducation nationale - MEN)
<b>Deps</b>	Département des études, de la prospective et des statistiques (Ministère de la Culture et de la Communication)
<b>DGESIP</b>	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche)
<b>DGFIP</b>	Direction générale des Finances publiques (Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État)
<b>DGRI</b>	Direction générale pour la recherche et l'innovation (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - MESR)
<b>Drees</b>	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique - Ministère de la Santé et des Sports - Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État)
<b>Eurostat</b>	Office statistique des communautés européennes
<b>Irdes</b>	Institut de recherche et de documentation en économie de la santé
<b>Ifremer</b>	Institut français de recherche pour l'exploitation durable de la mer
<b>Ined</b>	Institut national d'études démographiques
<b>Inra</b>	Institut national de la recherche agronomique
<b>Insee</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>Inserm</b>	Institut national de la santé et de la recherche médicale
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économique
<b>ONDRP</b>	Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
<b>SDSE</b>	Sous-direction de la statistique et des études (Ministère de la Justice)

- SEEIDD** Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (Commissariat général au Développement durable - CGDD, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer)
- SIES** Système d'information et études statistiques (MESR - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)
- SOeS** Service de l'observation et des statistiques (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer)

## Liste des dossiers antérieurs

### Édition 2009

Les bacheliers « de première génération » : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur « bridés » par de moindres ambitions ?

*Jean-Paul Caille et Sylvie Lemaire*

Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes

*Monique Meron, Laure Omalek et Valérie Ulrich*

Les salaires des seniors du privé : plus élevés en moyenne, mais de moindres perspectives d'augmentation

*Nicolas Bignon et Marion Goussé*

### Édition 2008

En France, qui recourt aux services à domicile ?

*Claire Marbot*

Le bonheur attend-il le nombre des années ?

*Cédric Afsa et Vincent Marcus*

Mourir avant 60 ans, le destin de 12 % des hommes et 5 % des femmes d'une génération de salariés du privé

*Rachid Bouhia*

### Édition 2007

La destinée sociale varie avec le nombre de frères et soeurs

*Dominique Merllié et Olivier Monso*

La composition du patrimoine des ménages entre 1997 et 2003

*Pauline Girardot et Denis Marionnet*

En quoi la prise en compte des transferts liés à la santé modifie-t-elle l'appréciation du niveau de vie ?

*François Marical*

## Édition 2006

Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution  
*Jean-Paul Caille et Fabienne Rosenwald*

Moins d'artisans, des professions libérales en plein essor  
*Magali Beffy*

La mobilité résidentielle des adultes : existe-t-il des « parcours-types » ?  
*Christine Couet*

Ne pas avoir eu d'enfant : plus fréquent pour les femmes les plus diplômées et les hommes les moins diplômés  
*Isabelle Robert-Bobée*

## Édition 2005-2006

En dix ans, moins d'enfants handicapés mais davantage d'adultes parmi les résidents en établissements  
*Nathalie Dutheil et Nicole Roth*

La Fonction publique : vers plus de diversité ?  
*Julien Pouget*

L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ?  
*Denis Fougère et Mirna Safi*

## Édition 2004-2005

Que deviennent les bacheliers après leur baccalauréat ?  
*Sylvie Lemaire*

La formation professionnelle des chômeurs  
*Aurore Fleuret et Philippe Zamora*

L'activité professionnelle des personnes handicapées  
*Selma Amira et Monique Meron*

## Édition 2003-2004

La vie familiale des immigrés  
*Catherine Borrel et Chloé Tavan*

La dynamique des salaires et du coût du travail de 1996 à 2000  
*Fabrice Romans et Géraldine Séroussi*

Les systèmes de retraite en Europe à l'épreuve des changements démographiques  
*Laurent Caussat et Michèle Lelièvre*

## Édition 2002-2003

La place du projet professionnel dans les inégalités de réussite scolaire à 15 ans

*Fabrice Murat et Thierry Rocher*

Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands

*Géraldine Martin-Houssart et Nicole Tabard*

Les statistiques de la délinquance

*Bruno Aubusson, Nacer Lalam, René Padieu et Philippe Zamora*

Dix ans de vacances des Français

*Céline Rouquette*

## Édition 2001-2002

Le programme « nouveaux services – emplois jeunes » : premiers éléments pour une évaluation

*Vanessa Bellamy*

Avoir un emploi et être pauvre. Bas salaires, sous-emploi et chômage, quels liens avec la pauvreté ?

*Jean-Michel Hourriez*

Vers une baisse du nombre moyen d'enfants par femme ? Une simulation à comportements inchangés

*Isabelle Robert-Bobée*

La retraite ou le temps des loisirs

*Hélène Michaudon*

## Édition 2000-2001

La persistance du lien entre pauvreté et échec scolaire

*Dominique Goux et Éric Maurin*

Le recours aux services payants pour la garde de jeunes enfants se développe

*Anne Flipo et Béatrice Sédillot*

Inégalités de revenus et redistribution : évolutions 1970-1996 au sein des ménages salariés

*Pascale Breuil-Genier*

L'évolution de la redistributivité du système socio-fiscal entre 1990 et 1998 : une analyse à structure constante

*Fabrice Murat, Nicole Roth et Christophe Starzec*

## Édition 1999-2000

Les allocataires du revenu minimum d'insertion : une population hétérogène

*Cédric Afsa*

Parcours professionnels et retraite : à quel âge partiront les actifs d'aujourd'hui ?

*Christine Lagarenne, Corinne Martinez et Guillaume Talon*

La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale

*Cécile Brousse*

## Édition 1998-1999

La dépendance des personnes âgées : recours aux proches et aux aides professionnelles

*Pascale Breuil*

Niveau d'éducation en Europe : le rattrapage français

*Louis Chauvel*

Les formes particulières d'emploi en France : un marche-pied vers les emplois stables

*Laurence Bloch et Marc-Antoine Estrade*

## Édition 1997-1998

Dépenses de santé et réforme de l'assurance maladie

*Gérard Lattès et Patrick Pauriche*

Les familles monoparentales : aidées mais fragilisées

*Nicolas Herpin et Lucile Olier*

Les sociétés britannique et française depuis vingt-cinq ans

*Phillip Lee, Patrick Midy, Allan Smith et Carol Summerfield*